

Décret fixant les émoluments de l'administration cantonale - RSJU 176.21

Tableau comparatif

Législation actuelle	Projet de loi	Commentaire
<p>Article 25, alinéas 2 et 3</p> <p>² La commission des examens d'avocat perçoit un émolument de 300 points pour les inscriptions à l'examen d'avocat, ainsi qu'aux épreuves d'aptitude et entretiens de vérification (art. 37 et suivants de la loi concernant la profession d'avocat).</p> <p>³ Le Tribunal cantonal délivre le brevet d'avocat contre paiement d'un émolument de 300 points.</p>	<p>Article 25, alinéas 2 (nouvelle teneur), 2bis (nouveau) et 3 (nouvelle teneur)</p> <p>² La commission des examens d'avocat perçoit un émolument de 300 points lors de l'inscription au tableau des avocats stagiaires (art. 32 de la loi concernant la profession d'avocat).</p> <p>^{2bis} La commission des examens d'avocat perçoit un émolument de 400 points pour l'inscription à l'examen d'avocat, ainsi qu'aux épreuves d'aptitude et entretiens de vérification (art. 37 et suivants de la loi concernant la profession d'avocat). Le Tribunal cantonal peut, par voie de règlement, prévoir la perception partielle de l'émolument lorsque l'examen ne porte que sur une partie des épreuves.</p> <p>³ Le Tribunal cantonal délivre le brevet d'avocat contre le paiement d'un emolument de 200 points.</p>	<p>Actuellement, la commission des examens d'avocat ne perçoit pas d'émolument pour l'inscription au tableau des avocats-stagiaires, ni pour la participation aux cours qui représentent une centaine d'heures. Les candidats aux examens s'acquittent toutefois d'une finance d'inscription de Fr. 300.--. La modification proposée vise à financer partiellement les cours. Elle est également le reflet de la condition d'admission au stage prévue par l'article 32, alinéa 1, lettre e, de la loi concernant la profession d'avocat.</p> <p>Afin de respecter au mieux les principes de couverture des frais et d'équivalence, il a été décidé de réduire de Fr. 300.-- à Fr. 200.-- l'émolument perçu pour la délivrance du brevet.</p> <p>Globalement, la formation coûtera Fr. 900.--, au lieu de Fr. 600.-- actuellement.</p>